

 <p>Commune de CRÉANCECY 21320 CRÉANCECY</p> <p>Tél: 03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancecy@orange.fr">mairie.creancecy@orange.fr</a></p>	<h1>ARRETE DU MAIRE</h1> <h2>A2019-66</h2>
---	--

**PRECRIVANT LA NUMEROTATION D'IMMEUBLES SITUES  
AU 18 ZA LES PORTES DE BOURGOGNE**

Le Maire de la Commune de CREANCECY ,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-28 ;
- Vu l'article R 610.5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>re</sup> classe ;

**Considérant** que le numérotage des immeubles constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire;

**Considérant** qu'il est nécessaire de numérotter les immeubles situés au numéro 18 de la ZA « Les Portes de Bourgogne»;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Il est prescrit la numérotation suivante au numéro 18 de la ZA « Les Portes de Bourgogne»;

N° immeuble	N° de parcelle
18 A - COMPTAGRI	ZP 60 & ZP 61
18 B – CHAMBRE D'AGRICULTURE	ZP 69
18 C – COMMUNAUTE DE COMMUNES	ZP 67
18 D – CHAMBRE D'AGRICULTURE	ZP 63
18 E – PLATE FORME NSP	ZP 64
18 F - BLOSSAN	ZP 64
18 G – COMMUNAUTE DE COMMUNES HALL EXPOSTIONS	ZP 66

### ARTICLE 2 :

Le numérotage est matérialisé par l'apposition sur la façade de chaque bâtiment ou mur de clôture d'une plaque qui sera fournie par la mairie.

### ARTICLE 3 :

Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

### ARTICLE 4 :

Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent règlement.

Aucun changement ne peut être opéré sans autorisation de l'autorité municipale.

### ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 9 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Les responsables des différentes entreprises,

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,  
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancecy, le 19 Décembre 2019

Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

